



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rouen, le 15 avril 2020

Monsieur le Maire,

En réponse à votre demande d'ouverture de votre marché, par dérogation au décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, j'ai le regret de vous informer qu'après une analyse attentive des éléments fournis je ne peux que vous confirmer les termes de ma réponse à votre demande initiale.

Je puis vous confirmer par ailleurs que les orientations données par Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation lors de son point presse du 12 avril ont déjà été mises en œuvre dans le département par un travail précis permettant de bien respecter l'équilibre posé par le décret, la règle étant la fermeture afin d'éviter les rassemblements de personnes ; et les dérogations envisageables concernent les marchés exclusivement alimentaires s'ils répondent à un besoin avéré et signalé d'approvisionnement de la population locale, dans le strict respect des mesures propres à garantir la sécurité sanitaire des commerçants et des clients.

Pour toutes les dérogations qui ont été accordées, ces règles ont été regardées avec précision et des contrôles réguliers ont été menés.

Il importe, en cette période de crise sanitaire, que nous puissions, ensemble, œuvrer en faveur de la sécurité et de la santé de nos concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,



Pierre André DURAND

Monsieur Érick Malandrin
Maire de Doudeville
1, place du Général De Gaulle
76 560 DOUDEVILLE